

ARGUMENTAIRE POUR LA CARTE SCOLAIRE

Sans préjuger des conclusions définitives du chantier RASED, la réponse de Vincent Peillon au collectif RASED, en date du 29 Janvier, peut d'ores et déjà constituer un point d'appui dans le cadre des discussions de préparation de la carte scolaire dans les académies et les départements.

Extraits du courrier	Points d'appuis pour les discussions carte scolaires
<i>J'ai voulu que la professionnalisation des personnels exerçant dans les réseaux d'aide soit renforcée dans le cadre de missions pérennisées. Celles-ci sont clairement définies : les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires travaillent collectivement avec les équipes pédagogiques pour prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui se manifestent dans l'école et qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes.</i>	Ces missions redéfinies dans les fiches métiers ne remettent pas en cause la circulaire de 2009 toujours en vigueur. Il n'y a donc pas de confusion possible entre les maîtres E et G.
<i>Ce travail, complémentaire de celui des enseignants des classes, permettra de mieux prendre en charge les difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires des élèves, ainsi que d'assurer un suivi psychologique des enfants qui en ont le plus besoin.</i>	Pas de confusion possible non plus avec les missions des maîtres supplémentaires dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes », comme rappelé par ailleurs dans le document ministériel « guide à l'usage des maîtres supplémentaires »
<i>Enfin, j'ai demandé aux recteurs d'académie d'élaborer une cartographie des besoins (notamment dans l'éducation prioritaire), de relancer la formation pour répondre aux vacances de postes et aux postes créés, et de poursuivre le mouvement amorcé dès les mesures d'urgence de l'été 2012 de création de postes supplémentaires.</i>	Cela permet de demander : <ul style="list-style-type: none">- un groupe de travail préparatoire pour effectuer un état des lieux- des départs en formation- des créations de postes

N'hésitez donc pas à faire état de ce courrier dans les différentes instances (CT, CAP, groupes de travail ...).